

---

Adresse de la société populaire de la commune de la Marche  
(Vosges) qui fait part à la Convention des dons civiques de ses  
habitants pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24  
nivôse an II (13 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de la commune de la Marche (Vosges) qui fait part à la Convention des dons civiques de ses habitants pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 276-277;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36021\\_t2\\_0276\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36021_t2_0276_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tions du peuple pour ce nouveau bienfait. Il annonce qu'il a fait mettre en liberté quelques reclus, plus foibles que méchants; qu'il a célébré dans le temple de la raison, la fête de la vieillesse, celle des victoires remportées sur les despotes par les soldats de la liberté, et celle de l'agriculture. Il donne quelques détails de ces fêtes (1).

Insertion au bulletin (2).

[Auxerre, 21 niv. II. A la Conv.] (3)

*La Liberté ou la Mort*

« Citoyens Collègues,

L'épuration des autorités constituées du département de l'Yonne va les rendre dignes du gouvernement révolutionnaire qui consolidera la République.

Il appartient à la Convention seule d'ordonner ce mouvement uniforme et salutaire, qu'elle reçoive les bénédictions du peuple pour ce nouveau bienfait.

Quelques reclus plus faibles que méchants ont été mis en liberté, ils en connaîtront le prix et en deviendront peut être les plus ardents deffenseurs, mais ses ennemis naturels et implacables ont été soigneusement sequestrés.

Nous avons célébré hier dans le temple de la Raison la 2<sup>e</sup> décade du 4<sup>e</sup> mois, la fête a été consacrée au respect dû à la vieillesse, au triomphe bien mérité pour les victoires remportées sur le despotisme par les soldats de la Liberté, et en l'honneur de l'agriculture, le plus ancien et le plus utile de tous les arts. Le représentant du peuple a été honoré par ses concitoyens, ceint de l'écharpe nationale, ses mains robustes ont conduit une charrue attelée de deux bœufs et tracé de pénibles sillons, il était environné d'agriculteurs portans des instrumens aratoires, il a senti vivement le prix de cette faveur et l'importance de cette fonction. Les citoyens du département de l'Yonne, et surtout les habitans d'Auxerre ont appris par une dure et fâcheuse expérience combien cet art est nécessaire et combien il doit être honoré, leurs cœurs sont à la Patrie, leurs mains sont élevées vers elle, elle pourvoira aux besoins de ses enfans.

Une multitude de citoyens de tous sexes formaient le cortège, réunis dans le temple de la Raison, des chœurs accompagnés de musique et de danses ont chanté alternativement la liberté et les victoires de ses enfans.

Quelques discours simples et naturels comme l'action dont on représentait la moralité ont été prononcés, l'Être suprême a souri à ces hommages des enfans de la nature et réservé sa foudre pour frapper le fanatisme et la tyrannie.

Salut et Fraternité. »

MAURE aîné.

## 22

**Le citoyen Louis Artaud, de Grasse, marchand parfumeur à Paris, fait hommage à la patrie de**

(1) P.V., XXIX, 213. Mention dans *J. Sablier*, n° 1075; *F.S.P.*, n° 195; *J. Mont.*, p. 496.

(2) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(3) C 287, pl. 862, p. 2. Reproduit dans *AULARD, Recueil des Actes...*, X, 179.

ses lettres de finance de la maîtrise de parfumeur. Elle sont depuis long-temps au bureau de liquidation avec les pièces justificatives (1).

Mention honorable (2), renvoyé au comité de liquidation.

## 23

Le citoyen Boillon, marchand limonadier au Havre, envoie à la Convention ses lettres de maîtrise. Il en fait don à la patrie, pour les frais de la guerre (3).

Mention honorable (4), renvoyé au comité de liquidation.

## 24

La société républicaine des sans-culottes de Saint-Girons, département de l'Ariège, se plaint amèrement des citoyens Allard, Picot, Babi, etc., commissaires civils de ce département; elle leur impute des actes arbitraires et tyranniques; et assure que, malgré les vexations et les précautions que ces hommes lui ont fait éprouver, le peuple est resté calme (5).

Mention honorable (6), renvoyé au comité de sureté générale.

## 25

La société populaire de la commune de la Marche, district de ce nom, département des Vosges, annonce qu'elle a déposé à l'administration le superflu d'un culte dont le faste et la magnificence étoient, dit-elle, l'emblème de notre orgueil, plutôt que celui de nos adorations. Les citoyens de cette commune s'empressent d'offrir à la patrie différens dons relatifs au besoin de ses braves défenseurs (7).

Mention honorable (8).

[La Marche, 13 niv. II] (9)

« Et nous aussi, Pères de la Patrie, nous célébrons l'heureux jour de la décade consacré à la Raison. Et nous aussi, nous travaillons sans relâche à sortir de cette inertie qui plus longtemps prolongée retarderoit le triomphe de la philosophie. Nous déposons sur l'autel de la Patrie, le superflu d'un culte dont le faste et la magnificence étoit l'emblème de notre orgueil, plutôt que celui de nos adorations.

La destruction des préjugés a rendu aux vertus sociales toute leur énergie. Déjà tous nos Concitoyens, qui ne calculent pas tous les secours qu'ils portent chaque jour à nos braves défenseurs s'empressent de marquer l'Épiphanie de la Raison par des nouvelles offrandes. C'est à qui

(1) P.V., XXIX, 213.

(2) B<sup>in</sup>, 26 niv.

(3) P.V., XXIX, 213.

(4) Rien au B<sup>in</sup>.

(5) P.V., XXIX 213. Mention dans *C. Eg.*, p. 116.

(6) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(7) P.V., XXIX, 214. Mention dans *J. Sablier*, n° 1075.

(8) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(9) C 289, pl. 893, p. 5.

versera dans le sein de la Société populaire son pieux contingent dont l'envoi est confié à l'administration... Que ceux qui donneroient de lâches regrets à leurs privations sachent que plus on sacrifie à la Liberté et plus on en est digne.

Législateurs, nous ne vous félicitons point, les bases de la Liberté sont posées... Ce bienfait est votre ouvrage... Nous sommes contents... Continuez... avec énergie.

Salut et Fraternité.»

J. MOLE (*présid.*), FOUILLETTE (*secrét.*),  
CARAUT (*secrét.*).

## 26

Une souscription ouverte pour l'armement et l'équipement d'un cavalier, par la société des sans-culottes de Langon, a été au-delà de ses espérances : le cavalier est prêt à suivre la destination qui lui sera indiquée. Les membres de cette société ambitionnent tous aujourd'hui de rivaliser de dévouement, de courage, d'émulation, avec tous les sans-culottes de la République, et de concourir de toutes leurs facultés à l'entière destruction des tyrans (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Langon, 17 niv. II] (3)

« Citoyens, Représentans,

La Société des Sans-Culottes de Langon, dépot du Bec d'Ambès, régénérée par Tallien et Ysabeau, deux de vos infatigables collègues, s'empresse de vous annoncer qu'elle a ouvert une souscription pour l'armement et l'équipement d'un cavalier. Cette souscription a été au delà de nos espérances et le cavalier est prêt à suivre la destination que le district lui indiquera.

Nous ambitionnons tous aujourd'hui, Citoyens représentans, de rivaliser de dévouement, de courage et d'émulation avec tous les Sans-culottes de la République et concourir de toutes nos facultés à l'entière destruction des tyrans! ... Puisse la massue nationale anéantir pour jamais les traîtres, les fédéralistes et tous les ennemis du peuple qui nous ont si indignement trompés! ... Tel est le vœu bien prononcé de Sans-culottes composant la Société populaire de Langon.

Salut et fraternité.»

CAPDEVILLE (*présid.*), RICAUT (*secrét.*),  
CAUSSE (*secrét.*).

## 27

La société populaire de Dampierre-la-Source (4) félicite la Convention de ses travaux, de l'établissement du gouvernement révolutionnaire, de la reprise de Toulon. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce, dit-elle, que la raison ait entièrement anéanti les préjugés et que les esclaves, las d'éprouver la valeur des

républicains, vous demandent humblement la paix. Elle lui communique un acte de bienfaisance exercé par le bataillon de Montargis envers une citoyenne de la commune de Dampierre. Cette infortunée, mère de deux défenseurs de la patrie, étoit réduite à la misère par les suites d'un incendie : les officiers, sous-officiers et soldats de ce bataillon, touchés de sa situation cruelle, s'empressent à l'envi de la soulager, et bientôt ils lui offrent une somme de 453 liv. (1).

Mention honorable (2), renvoi au comité d'instruction publique.

[Dampierre-la-Source, s. d.] (3)

« Législateurs,

Qu'il est flatteur pour nous de mêler notre tribut d'éloges, à celui que vous recevez de toutes parts des hommes libres.

Vous avez mille fois bien mérité de la patrie, en fondant la République, et vous avez consolidé votre ouvrage, en nous donnant une constitution qui fera notre bonheur, et le désespoir des tyrans.

Vous avez mille fois bien mérité de la patrie, en établissant un gouvernement révolutionnaire pour précipiter la marche glorieuse de la Révolution. Déjà, nous commençons à sentir les heureux effets de ce gouvernement; Toulon que la trahison que le génie des nos ennemis s'étoit épuisé à fortifier, Toulon défendu par une nombreuse armée d'esclaves, vient d'être reconquis par les armes des républicains. C'est à vous, Législateurs, qu'appartient la gloire de cette conquête importante.

Continuez à démasquer et à punir les traîtres, avec cette justice qui vous caractérise. Continuez à nous donner l'exemple des vertus républicaines, restez à votre poste jusqu'à ce que la Raison ait entièrement anéanti les préjugés jusqu'à ce que les esclaves, las d'éprouver la valeur des Républicains, vous demandent humblement la paix. Donnez-nous promptement une instruction publique et vous aurez, non seulement bien mérité de la patrie, mais encore du genre humain.

Pour nous, fidèles à nos serments de vivre libres ou de mourir, soutenus du patriotisme des Républicains du bataillon de Montargis, nous prêchons l'amour de la patrie, l'obéissance aux lois et la guerre au fanatisme.

Mais, Législateurs, nous voyons, tous les jours que vous accordez l'insertion au bulletin, aux exemples de générosité, celui dont nous venons d'être les témoins, fait trop d'honneur aux Républicains du bataillon de Montargis pour que vous ne lui accordiez pas la même faveur.

Une de nos concitoyennes, victime d'un cruel incendie, venoit d'être réduite à la dernière misère; touché de son infortune, le bataillon du district de Montargis, s'empresse de la secourir; officiers et soldats, tous se disputent l'honneur de concourir à cet acte d'humanité. Ils prennent même dessus leur prêt, et bientôt la somme de 453 l. est offerte à cette veuve infortunée, mère de 2 défenseurs de la patrie.

Législateurs, les beaux exemples ont besoin

(1) P.V., XXIX, 214. Mention dans *J. Sablier*, n° 1075.

(2) B<sup>in</sup>, 25 niv.

(3) C 289, pl. 893, p. 6.

(4) Distr. de Montivilliers (Seine-Inf<sup>re</sup>).

(1) P.V., XXIX, 214.

(2) B<sup>in</sup>, 25 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) F<sup>17</sup> 1009<sup>A</sup>, p. 1783.